



CONTRAT DE CESSION

Entre les soussignées

Le producteur d'une part :

Association **Lézarts vivants** 9 rue du Puy Beni 63910 VERTAIZON
 SIRET : 521 391 813 00024 – N° TVA intracommunautaire : FR11521391813 - Code NAF : 90.01Z
 Détenrice des Licences d'entrepreneurs de spectacles de :
 Producteur de spectacles et entrepreneur de tournées n° PLATESV-R-2021-011524
 Diffuseur de spectacles n°PLATESV-R-2021-012208

Et

L'organisateur d'autre part :

Nom ou raison sociale : Mairie - de Royan Pôle Enfance
 Adresse: 80 avenue de Pontaillac 17200 ROYAN
 Représenté(e) par (Nom et qualité) : *Mr le maire Patrick Marengo*

Il est convenu qui suit :

Article I – Droits d'exploitation

Le producteur dispose des droits d'exploitation du spectacle pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à la représentation. Ce spectacle a pour titre : *le Costume du Père Noël*

Article II - Objet

L'organisateur aura en charge 2 représentation(s) du spectacle susnommé d'une durée de 50 minutes, le **Judi et Vendredi 8 et 9 / 12 / 2022 à 17h45.**

Article III – Lieu de diffusion

L'organisateur met à disposition du producteur **la Salle** : *Salle du Carel*
 Adresse :

L'organisateur s'engage à garantir l'obscurité du lieu de diffusion et à mettre à disposition un espace scénique d'au moins 5 mètres de longueur sur 4 mètres de profondeur et 2,50 mètres de hauteur.

Pour toute information relative à l'organisation de la représentation, le producteur pourra contacter :

Mme Natacha Chenet - 05 46 06 50 30 - n.chenet@mairie-royan.fr *06 66 33 72 93*

En aucun cas l'organisateur ne pourra changer le lieu ni la date du spectacle sans l'accord écrit du producteur.

Article IV - Obligations du producteur

Le producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. En sa qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales, de son personnel attaché au spectacle.

Pour toute information, contacter : **Philippe MIOT** Tel : 05 49 33 50 79 - 06 64 44 19 58 ph.miot@orange.fr

Article V – Droits d'auteur

Le producteur s'acquittera des droits d'auteur et des cotisations sociales inhérentes. Les œuvres utilisées n'appartenant pas au répertoire de la SACEM ni de la SACD, aucun paiement n'est à effectuer auprès de ces organismes.

Article VI – Obligations de l'organisateur

L'organisateur fournira un lieu de représentation en ordre de marche et conforme aux exigences techniques définies dans le présent contrat. Il assurera l'occultation du lieu, l'installation des chaises ou des bancs, le service général et l'accueil du public. En sa qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de son propre personnel.

Article VII – Installation

La salle de spectacle sera mise à disposition du producteur 1h30 à 2h avant l'heure de la représentation afin de permettre le montage. Le démontage sera effectué par le producteur.

Article VIII – Assurances

Le producteur déclare assurer contre tous les risques les objets lui appartenant. L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle.

Article IX – Prix de la prestation

Le prix du spectacle, toutes charges incluses, est fixé à : 1600 € TTC (1516,59 € + TVA à 5,5 % soit 83,41 €) pour une jauge inférieure ou égale à 150 personnes. Au-delà, le tarif de 5 € par personne sera appliqué. Ce tarif inclut les frais de déplacement, un accès à un dossier d'exploitation dématérialisé (depuis le site lezartsvivants.fr – page DOSSIER – mot de passe : crevette).

Article X – Enregistrement et diffusion

En dehors des émissions d'informations radiophoniques et télévisées d'une durée de 3 mn au plus, tout enregistrement ou diffusion même partiel du spectacle devra faire l'objet d'un accord particulier.

Article XI – Paiement

Le règlement sera effectué par chèque, mandat ou virement à l'issue du spectacle dans un délai maximal de 30 jours après la représentation. En cas de non-paiement à la date prévue, le client s'expose à une majoration en application de l'article art.L.441-6 du 4/08/05 – CC en vigueur.

Adresse de facturation (si différente de celle de l'organisateur) :

Coordonnées bancaires du producteur :

AS LEZ'ARTS VIVANTS - CREDIT AGRICOLE – CENTRE FRANCE - VERTAIZON

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16806	03000	66045800238	52
International Bank Account Number		Bank IdentificationCode (BIC)	
FR76 1680 6030 0066 0458 0023 852		AGRIFRPP868	

Article XII – Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit, sans aucun frais, dans tous les cas reconnus de force majeure. Une date de remplacement devra être étudiée.

En cas d'annulation du spectacle par l'organisateur pour un motif autre que les cas reconnus de force majeure, l'organisateur sera redevable de la totalité du prix du spectacle.

En cas d'annulation du spectacle par le producteur pour un motif autre que les cas reconnus de force majeure, le producteur devra proposer un artiste de remplacement, le cas échéant, il devra rembourser à l'organisateur les frais d'organisation du spectacle effectivement engagés, sur présentation de justificatifs comptables.

Article XIII – Litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat et après épuisement des voies de recours amiables, les Tribunaux de Clermont-Ferrand seront seuls compétents.

Article XIV – Conditions particulières

Se reporter à la fiche technique annexée constitutive du présent contrat.

Article XV – Validité du présent contrat

Ce contrat devra être renvoyé au producteur par voie électronique à l'adresse mail lezartsvivants@yahoo.fr dans un délai de 8 jours à compter de la date d'émission. Une fois ce délai expiré, le producteur sera libre de tout engagement.

Fait à Vertaizon le 06/12/22



L'organisateur
Mairie de Royan Pôle Enfance
Royan, le 07 12 2022
Maire de ROYAN
PATRICK MARENCO

Compagnie professionnelle - Code NAF 90.01Z : Arts du spectacle vivant
Licence de Producteur de spectacles et entrepreneur de tournées n° PLATESV-R-2021-011524
Licence de Diffuseur de spectacles n° PLATESV-R-2021-012208
Association Loi 1901 RNA n° W632002620
SIRET N° 521 391 813 00024 – TVA intracommunautaire FR11 521 391 813

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 décembre 2022



FICHE TECHNIQUE

Titre du spectacle	le Costume du Père Noël
Durée de la représentation	50 minutes environ
Dimensions de l'espace scénique (minimales)	Longueur 5 m – Profondeur 4 m – Hauteur 2,5 m Scène (si possible)
Temps d'installation	1h30
Temps de rangement	1 heure
Aménagement de la salle	→ Obscurité totale (fenêtres, velux, portes vitrées, etc.) → Bancs, chaises ou tapis pour le public. L'aménagement est à la charge de l'organisateur. Il doit être effectué avant la mise à disposition du lieu de représentation.
Horaire de la mise à disposition du lieu de représentation	1h30 à 2 heures avant la représentation
Personnel mis à disposition par l'organisateur	Personnel en charge de l'accueil du public Personnel technique responsable du lieu de représentation (Aide pour le déchargement et chargement si possible)
Conditions techniques et matériels nécessaires	→ Accès et stationnement du véhicule à proximité du lieu de représentation → Alimentation électrique : 220V → Trois tables d'écolier (ou tables ordinaires) + 2 chaises → Scène (si possible)
NOTA BENE	L'obscurité totale est indispensable à la représentation.

Le producteur
Lézarts vivants



Licences d'entrepreneur de spectacles
Catégorie 2 n° PLATESV-R-2021 011524 - Catégorie 3 n° PLATESV-R-2021-012208
SIRET 521 391 813 00016 - T.V.A. intra. FR 11 521 391 813
Code NAF 90.01Z Arts du spectacle vivant

L'organisateur

Mairie de Royan Pôle Enfance
PATRICK HARENCO
Maire de ROYAN.